

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

BUDGET

**Décret n° du
portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance
NOR : BUDB1327941**

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie et des finances et du ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances, notamment ses articles 13 et 56 ;

Vu la loi n° 2012-1509 du 29 décembre 2012 de finances pour 2013 ;

Vu l'avis de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale en date du ;

Vu l'avis de la commission des finances du Sénat en date du ;

Le Conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète :

Art. 1^{er}. – Sont ouverts à titre d'avance, pour 2013, des crédits d'un montant de 742 478 035 € en autorisations d'engagement et de 1 127 991 679 € en crédits de paiement applicables aux programmes du budget général mentionnés dans le tableau 1 annexé au présent décret.

Art. 2. – Sont annulés à cette fin, pour 2013, des crédits d'un montant de 742 478 035 € en autorisations d'engagement et de 1 127 991 679 € en crédits de paiement applicables aux programmes du budget général mentionnés dans le tableau 2 annexé au présent décret.

Art. 3. – Le ministre de l'économie et des finances et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le

JEAN-MARC AYRAULT

Par le Premier ministre :

Le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget,

BERNARD CAZENEUVE

Le ministre de l'économie et des finances

PIERRE MOSCOVICI

**ANNEXE
TABLEAU 1**

INTITULÉ DE LA MISSION, DU PROGRAMME, DE LA DOTATION	NUMÉRO du programme ou de la dotation	AUTORISATIONS d'engagement ouvertes (en euros)	CRÉDITS de paiement ouverts (en euros)
Action extérieure de l'État		22 032 875	22 032 875
Français à l'étranger et affaires consulaires.....	151	6 797 839	6 797 839
<i>Dont titre 2</i>		6 797 839	6 797 839
Action de la France en Europe et dans le monde.....	105	12 758 989	12 758 989
<i>Dont titre 2</i>		12 758 989	12 758 989
Diplomatie culturelle et d'influence.....	185	2 476 047	2 476 047
<i>Dont titre 2</i>		2 476 047	2 476 047
Administration générale et territoriale de l'État		5 000 000	5 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	216	5 000 000	5 000 000
Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales		2 259 979	
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture.....	215	2 259 979	
Défense		339 331 259	758 831 259
Équipement des forces	146	9 332 061	9 332 061
<i>Dont titre 2</i>		9 332 061	9 332 061
Préparation et emploi des forces	178	329 999 198	749 499 198
<i>Dont titre 2</i>		319 940 188	319 940 188
Écologie, développement et aménagement durables		8 923 047	8 923 047
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer.....	217	8 923 047	8 923 047
<i>Dont titre 2</i>		8 923 047	8 923 047
Égalité des territoires, logement et ville		86 865 321	86 865 321
Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables.....	177	86 865 321	86 865 321
Immigration, asile et intégration		17 226 945	13 319 758
Immigration et asile.....	303	17 226 945	13 319 758
Relations avec les collectivités territoriales		43 500 000	
Concours spécifiques et administration.....	122	43 500 000	
Sécurité		2 998 896	2 998 896
Sécurité et éducation routières	207	2 998 896	2 998 896
<i>Dont titre 2</i>		2 998 896	2 998 896
Sécurité civile		2 714 543	2 714 543
Intervention des services opérationnels	161	2 714 543	2 714 543
<i>Dont titre 2</i>		2 714 543	2 714 543
Travail et emploi		211 625 170	227 305 980
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	103	153 661 847	
Accès et retour à l'emploi.....	102	57 963 323	227 305 980
Totaux		742 478 035	1 127 991 679
<i>Dont titre 2</i>		365 941 610	365 941 610

TABLEAU 2

INTITULÉ DE LA MISSION, DU PROGRAMME, DE LA DOTATION	NUMÉRO du programme ou de la dotation	AUTORISATIONS d'engagement annulées (en euros)	CRÉDITS de paiement annulés (en euros)
Administration générale et territoriale de l'État		57 754 728	58 483 302
Administration territoriale.....	307	23 352 280	24 080 854
<i>Dont titre 2</i>		5 227 250	5 227 250
Vie politique, culturelle et associative.....	232	33 043 525	33 043 525
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur.....	216	1 358 923	1 358 923
<i>Dont titre 2</i>		1 358 923	1 358 923
Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation		2 150 000	2 150 000
Liens entre la Nation et son armée.....	167	2 150 000	2 150 000
<i>Dont titre 2</i>		2 150 000	2 150 000
Conseil et contrôle de l'État		7 600 000	7 600 000
Conseil d'État et autres juridictions administratives.....	165	500 000	500 000
<i>Dont titre 2</i>		500 000	500 000
Conseil économique, social et environnemental.....	126	100 000	100 000
<i>Dont titre 2</i>		100 000	100 000
Cour des comptes et autres juridictions financières.....	164	7 000 000	7 000 000
<i>Dont titre 2</i>		7 000 000	7 000 000
Culture		3 750 000	3 750 000
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture.....	224	3 750 000	3 750 000
<i>Dont titre 2</i>		3 750 000	3 750 000
Défense		205 940 886	464 803 691
Environnement et prospective de la politique de défense.....	144	52 250 000	52 250 000
<i>Dont titre 2</i>		12 250 000	12 250 000
Soutien de la politique de la défense.....	212	113 409 010	33 409 010
<i>Dont titre 2</i>		3 150 000	3 150 000
Équipement des forces.....	146	40 281 876	379 144 681
Direction de l'action du Gouvernement		6 252 697	6 252 697
Coordination du travail gouvernemental.....	129	2 500 000	2 500 000
<i>Dont titre 2</i>		2 500 000	2 500 000
Protection des droits et libertés.....	308	252 697	252 697
<i>Dont titre 2</i>		252 697	252 697
Moyens mutualisés des administrations déconcentrées.....	333	3 500 000	3 500 000
<i>Dont titre 2</i>		3 500 000	3 500 000
Écologie, développement et aménagement durables		404 151 978	354 934 624
Infrastructures et services de transports.....	203	199 475 586	208 925 430
Sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture.....	205	13 066 034	26 186 034
Météorologie.....	170	4 110 829	4 110 829
Paysages, eau et biodiversité.....	113	34 932 364	34 854 359
Information géographique et cartographique.....	159	1 857 468	1 857 468
Prévention des risques.....	181	115 802 341	46 694 891
<i>Dont titre 2</i>		733 565	733 565
Énergie, climat et après-mines.....	174	15 750 457	16 102 706
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer.....	217	19 156 899	16 202 907
Économie		4 500 000	4 500 000
Développement des entreprises et du tourisme.....	134	2 500 000	2 500 000
<i>Dont titre 2</i>		2 500 000	2 500 000

INTITULÉ DE LA MISSION, DU PROGRAMME, DE LA DOTATION	NUMÉRO du programme ou de la dotation	AUTORISATIONS d'engagement annulées (en euros)	CRÉDITS de paiement annulés (en euros)
Statistiques et études économiques.....	220	1 000 000	1 000 000
<i>Dont titre 2</i>		1 000 000	1 000 000
Stratégie économique et fiscale	305	1 000 000	1 000 000
<i>Dont titre 2</i>		1 000 000	1 000 000
Justice		10 200 000	10 200 000
Justice judiciaire	166	10 200 000	10 200 000
<i>Dont titre 2</i>		10 200 000	10 200 000
Politique des territoires		636 389	636 389
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire ..	112	636 389	636 389
<i>Dont titre 2</i>		636 389	636 389
Recherche et enseignement supérieur			175 139 619
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires.....	172		175 139 619
Sécurité		33 303 784	33 303 784
Police nationale	176	33 303 784	33 303 784
<i>Dont titre 2</i>		33 303 784	33 303 784
Solidarité, insertion et égalité des chances		4 000 000	4 000 000
Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative.....	124	4 000 000	4 000 000
<i>Dont titre 2</i>		4 000 000	4 000 000
Travail et emploi		2 237 573	2 237 573
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail.....	155	2 237 573	2 237 573
<i>Dont titre 2</i>		2 237 573	2 237 573
Totaux		742 478 035	1 127 991 679
<i>Dont titre 2</i>		97 350 181	97 350 181

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Économie
et des Finances
chargé du Budget

Rapport au Premier ministre

relatif au projet de décret n°[] du []

NOR : BUDB1327941D

Projet de décret portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance

Monsieur le Premier ministre,

Le présent décret, portant ouverture de 742,5 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 1 128 M€ en crédits de paiement (CP) sur le budget général de l'État, est destiné à financer plusieurs dépenses urgentes ainsi réparties.

1. Ouverture pour le financement des opérations extérieures de la défense et de certaines dépenses de personnel et de fonctionnement du ministère de la défense

- 9,3 M€ en AE et en CP au titre du programme 146 « Equipement des forces » de la mission « Défense » pour les dépenses de personnel ;
- 330,0 M€ en AE et 749,5 M€ en CP au titre du programme 178 « Préparation et emploi des forces » de cette même mission, dont 319,9 M€ en AE et en CP pour les dépenses de personnel.

S'agissant des dépenses de personnel, la conjonction de plusieurs facteurs explique le besoin de crédits par rapport à la construction budgétaire initiale pour ces deux programmes :

- la dynamique de dépense liée aux **opérations extérieures (OPEX)** relevant du programme 178 « Préparation et emploi des forces », pour **149,0 M€**, du fait de l'opération Serval au Mali ;
- l'apparition d'un besoin de **180,3 M€** au titre de la **masse salariale hors OPEX** qui s'explique par :

- l'impact des dysfonctionnements récurrents du calculateur Louvois qui a généré en 2013 de nouveaux indus de rémunération et a empêché la récupération dans un délai normal des avances de rémunération servies aux agents partant en OPEX ;
- de moindres attributions de produits au profit du service de santé des armées ;
- le dynamisme de certaines dépenses de guichet telles que l'indemnisation du chômage des anciens militaires ou celles des victimes de l'amiante.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, le besoin de crédits par rapport à la construction budgétaire initiale est également lié aux opérations extérieures (OPEX) au Mali.

Les crédits de masse salariale devant être mis à disposition avant la liquidation de la paie de décembre, leur ouverture par décret d'avance est impérative, la publication de la dernière loi de finances rectificative, qui devrait intervenir fin décembre, étant trop tardive.

Les autres dépenses, effectuées en opérations extérieures, doivent également être ouvertes en urgence, car l'interruption des paiements porterait atteinte à la continuité des opérations extérieures et à la sécurité des personnels engagés. Par ailleurs, une ouverture en décret d'avance permet d'éviter le paiement d'intérêts moratoires vis-à-vis de tiers (fournisseurs notamment).

Des annulations sont également prévues, au titre de l'auto-assurance sur les dépenses de personnel d'une part, et de participation à la solidarité interministérielle d'autre part :

- 2,2 M€ en AE et en CP sont annulés sur les dépenses de personnel du programme 167 « Liens entre la Nation et son armée » de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » ;
- 52,3 M€ en AE et en CP sont annulés sur le programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » de la mission « Défense » dont 12,3 M€ en AE et en CP sur les dépenses de personnel ;
- 40,3 M€ en AE et 379,1 M€ en CP sont annulés sur le programme 146 « Équipement des forces » de la mission « Défense » intégralement sur des dépenses hors masse salariale ;
- 113,4 M€ en AE et 33,4 M€ en CP sont annulés sur le programme 212 « Soutien de la politique de la défense » de la mission « Défense » dont 3,2 M€ sur les dépenses de personnel.

2. Ouverture pour le financement des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'intervention du ministère de l'intérieur

- 5 M€ en AE et en CP au titre du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'Etat » pour les dépenses en matière de contentieux ;
- 3 M€ en AE et en CP au titre du programme 207 « Sécurité et éducation routières » de la mission « Sécurité » pour les dépenses de personnel ;
- 2,7 M€ en AE et en CP au titre du programme 161 « Intervention des services opérationnels » de la mission « Sécurité civile » pour les dépenses de personnel.

S'agissant des dépenses de personnel du ministère de l'intérieur, ces ouvertures de crédits sont destinés à faire face aux besoins estimés de fin de gestion qui résultent des aléas inhérents à la modification du programme 207 « Sécurité et éducation routières » dont les personnels relevaient jusqu'en 2012 du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » de la mission « Écologie, développement et aménagement durables ».

Ces crédits devant être mis à disposition avant la liquidation de la paie de décembre, leur ouverture par décret d'avance est impérative, la publication de la dernière loi de finances rectificative, qui devrait intervenir fin décembre, étant trop tardive.

S'agissant des ouvertures de crédits sur les autres titres du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », elles sont rendues nécessaires par le caractère imprévisible et aléatoire des dépenses de contentieux dont le montant peut varier fortement par rapport aux estimations.

Cette ouverture est aujourd'hui nécessaire en décret d'avance pour que l'Etat puisse poursuivre les indemnisations qui lui incombent (affaires déjà jugées) et ainsi éviter le paiement d'intérêts moratoires.

- 43,5 M€ en AE au titre du programme 122 « Concours spécifiques et administration » de la mission « Relations avec les collectivités territoriales ».

Ces ouvertures de crédits concernent le dispositif d'indemnisation des calamités publiques pour les biens non assurables des collectivités territoriales. Ce dispositif, non doté en AE en loi de finances pour 2013, est traditionnellement abondé en crédits en cours de gestion une fois connu et définitivement arrêté le niveau des indemnisations des événements de l'année antérieure voire de l'année en cours. Ainsi ces ouvertures de crédits sont nécessaires afin de permettre de couvrir les besoins relatifs aux indemnisations des intempéries ayant frappé plusieurs départements du Sud-ouest de la France en octobre 2012 et en juin 2013.

Le recours au décret d'avance est nécessaire, la publication de la dernière loi de finances rectificative qui devrait intervenir fin décembre, étant trop tardive pour permettre l'exécution des dépenses d'indemnisations concernant les dégâts causés par les calamités publiques.

- 17,2 M€ en AE et 13,3 M€ en CP au titre du programme 303 « Immigration et asile » de la mission « Immigration, asile et intégration » pour les dépenses d'intervention en matière de prise en charge des demandeurs d'asile.

Cette ouverture de crédits est destinée à financer les besoins supplémentaires au titre de l'allocation temporaire d'attente versée aux demandeurs d'asile, qui ne peuvent être couverts par voie de redéploiement interne en raison de :

- la poursuite de la hausse du flux des demandeurs d'asile constaté sur les neuf premiers mois de l'année 2013 (+ 9,6 %) ;
- des délais d'instruction des demandes d'asiles qui demeurent à un niveau élevé (prévision de délai cumulé de 15 mois en 2013).

Ces deux facteurs engendrent une augmentation des dépenses sur les dispositifs liée à la prise en charge des demandeurs d'asile, notamment s'agissant de l'allocation temporaire d'attente, par rapport au montant prévu au moment du vote de la loi de finances.

Les ouvertures de crédits sont intégralement gagées par :

- des annulations à hauteur de 33 M€ en AE et en CP sur le programme 232 « Vie politique, culturelle et associative » de la mission « Administration générale et territoriale de l'Etat » qui portent d'une part sur des crédits devenus sans emploi en matière d'organisation des élections et

d'autre part sur des crédits mis en réserve en début de gestion pour lesquels la mise à disposition n'est pas nécessaire.

- des annulations sur le programme 307 « Administration territoriale » de cette même mission, à hauteur de 23,3 M€ en AE et 24,1 M€ en CP dont 18,1M€ en AE et 18,9 M€ en CP qui portent sur des crédits hors personnel mis en réserve et 5,2 M€ en AE et en CP qui portent sur des crédits de personnels qui ne seront pas consommés en 2013 ;

- des annulations à hauteur de 1,4 M€ sur le programme 216 « Conduite et pilotages des politiques de l'intérieur » de cette même mission et qui portent sur des crédits de personnel qui ne seront pas consommés en 2013 ;

- des annulations à hauteur de 33,3 M€ sur le programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurité » qui portent sur des crédits de personnel qui ne seront pas consommés en 2013.

3. Ouverture pour le financement de dépenses d'intervention du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

- 58 M€ en AE et 227,3 M€ en CP au titre du programme 102 « Accès et retour à l'emploi » de la mission « Travail et emploi »

Cette ouverture de crédits est due au surcoût des contrats aidés, compte tenu :

- de l'allongement de la durée des contrats à 12 mois ;
- de la décision d'ajouter 92 000 contrats supplémentaires par rapport à l'enveloppe initiale de 340 000 contrats non marchands ;
- du financement des contrats de génération non prévus en LFI.

Les contrats aidés faisant l'objet de versements mensuels aux bénéficiaires, ces crédits doivent être mis à disposition début décembre pour éviter toute rupture des paiements. Dès lors, leur ouverture par décret d'avance est impérative, la publication de la loi de finances rectificative, qui devrait intervenir fin décembre, étant trop tardive.

- 153,7 M€ en AE uniquement sur le programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » de la même mission

Cette ouverture d'autorisations d'engagement découle du financement des contrats de génération créés par la loi du 1er mars 2013. La gestion budgétaire et comptable des contrats de génération s'effectue en autorisations d'engagement différentes des crédits de paiement. Ce mode de gestion des contrats implique un besoin d'autorisations d'engagement qui s'élève à 12.000€ par contrat. Le financement ne peut être reporté au risque de bloquer la montée en charge de ce dispositif favorisant l'emploi des jeunes et des seniors.

L'annulation au sein de la même mission de 2,2 M€ en AE et en CP sur le programme 155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » contribue au financement global. Ces crédits correspondent à une réserve prudentielle non consommée, visant à sécuriser l'exécution de la masse salariale..

4. Ouverture pour le financement des dépenses de personnel du ministère des affaires étrangères

- 12,8 M€ en AE et en CP au titre du programme 105 « Action de la France et de l'Europe dans le monde » de la mission « Action extérieure de l'Etat » ;

- 6,8 M€ en AE et en CP au titre du programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires » de cette même mission ;

- 2,5 M€ en AE et en CP au titre du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » de cette même mission.

Ces ouvertures de crédits sont rendues nécessaires par l'impact des variations de change et de prix sur le barème des indemnités de résidence à l'étranger qui affecte l'ensemble des trois programmes concernés.

Ces crédits devant être mis à disposition avant la liquidation de la paie de décembre, leur ouverture par décret d'avance s'impose, la date de publication de la loi de finances rectificative étant trop tardive.

5. Ouverture pour le financement de dépenses de personnel du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

- 8,9 M€ en AE et en CP au titre du programme 217 « Conduite et pilotage des entreprises et de l'emploi » de la mission « Ecologie, développement et aménagement durables ».

Cette ouverture de crédits est destinée à l'ajustement des crédits de personnel, au sein des ministères de l'écologie, du développement durable et de l'énergie d'une part et de l'égalité des territoires et du logement d'autre part, aux besoins estimés pour la fin de gestion. Ces besoins n'ont pu être anticipés car les données définitives d'exécution 2012 n'étaient pas connues lors de la construction de la loi de finances pour 2013.

Ces crédits devant être mis à disposition avant la liquidation de la paie de décembre, leur ouverture par décret d'avance est impérative, la publication de la loi de finances rectificative, qui devrait intervenir fin décembre, étant trop tardive.

Le financement de ces ouvertures est plus que gagé par des annulations au sein de la même mission. Ainsi :

- 199,5 M€ en AE et 208,9 M€ en CP sont annulés sur le programme 203 « Infrastructures et services de transports » et portent sur les crédits mis en réserve devenus sans emploi ;

- 13,1 M€ en AE et 26,2 M€ en CP sont annulés sur le programme 205 « Sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture » et portent, au-delà des crédits mis en réserve, sur des crédits de paiement non consommés sur la politique de la pêche ;

- 34,9 M€ en AE et en CP sur le programme 113 « Urbanisme, paysages, eau et biodiversité ». Ils portent à hauteur de 32,9 M€ en AE et en CP sur des crédits mis en réserve ;

- 1,9 M€ en AE et en CP sur le programme 159 « Information géographique et cartographique » et portent sur des crédits mis en réserve ;

- 4,1 M€ en AE et en CP sont annulés sur le programme 170 « Météorologie » et portent sur les crédits mis en réserve ;

- 15,8 M€ en AE et 16,1 M€ en CP sont annulés sur le programme 174 « Energie, climat et après-mines » et portent sur des crédits mis en réserve ;

- 115,1 M€ en AE et 46 M€ en CP sont annulés sur le programme 181 « Prévention des risques » et portent à hauteur de 36,1 M€ en AE et 31,0 M€ en CP sur les crédits mis en réserve et à

hauteur de 79,0 M€ en AE et 15,0 M€ en CP sur des crédits non consommés au titre des plans de prévention des risques technologiques. ;

- 0,7 M€ en AE et en CP est annulé sur les crédits de titre 2 de ce même programme et portent sur des crédits devenus sans emploi ;

- 19,2 M€ en AE et 16,2 M€ en CP sont annulés sur le programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » et portent sur des crédits mis en réserve.

6. Ouverture pour le financement des dépenses de fonctionnement du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

- 2,3 M€ en AE au titre du programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales ».

Ce besoin d'ouverture est dû à la signature du renouvellement du bail du site de Vaugirard pour un montant de 22 M€. Après mobilisation de la réserve (7,7 M€) et des crédits disponibles sur le programme, l'ouverture nette nécessaire à la couverture des besoins en AE pour la signature du bail s'élève à 2,3 M€.

Il est désormais urgent d'ouvrir des AE sur ce programme afin de permettre la signature du bail dont l'issue des négociations actuelles permettra de générer une économie de loyer en année pleine de 0,6 M€.

7. Ouverture pour le financement de dépenses d'intervention du ministère de l'égalité des territoires et du logement

- 86,9 M€ en AE et en CP au titre du programme 177 « Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables » de la mission « Egalité des territoires et logement ».

Cette ouverture de crédits est due aux motifs suivants :

- 64,1 M€ en compensation de l'avance de trésorerie interne au programme 177 effectuées en début d'année pour préfinancer les mesures nouvelles du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté. Ce préfinancement avait mobilisé les crédits prévus pour les allocations de logement temporaire 1 et 2 (actions 12 et 11 du programme) ainsi que pour l'allocation de reconnaissance (action 15), qui doivent être rétablis afin de permettre au ministère de faire face à ses dépenses de fin de gestion ;

- 11,5 M€ afin de financer des dépenses d'allocations de logement temporaires 1 et 2 (ALT1 et ALT2) supérieures aux crédits inscrits en loi de finances initiale. L'absence d'ouverture de ces crédits avant la fin de l'année placerait par ailleurs l'Etat en difficulté au regard de ses engagements conventionnels respectifs vis-à-vis de la CNAF et de l'ACOSS ;

- 11,3 M€ destinés à des dépenses supplémentaires imprévues en matière d'hébergement d'urgence et de veille sociale, dues notamment à la hausse du nombre de nuitées hôtelières. Ces crédits doivent être ouverts en décret d'avance afin de permettre leur délégation à temps dans les services déconcentrés de l'Etat afin de faire face aux besoins accrus de la période hivernale.

Certaines missions, qui ne font pas l'objet d'ouvertures de crédits, contribuent à l'équilibre général du schéma d'ouvertures et d'annulations du présent décret :

- la mission « **Conseil et contrôle de l'Etat** » contribue à l'équilibre du décret d'avance grâce à des annulations de 0,1 M€ sur le programme 126 « Conseil économique, social et environnemental » sur des crédits de personnel présentant une sous-consommation, de 7 M€ sur le programme 164 « Cour des comptes et autres juridictions financières » et de 0,5 M€ sur le programme 165 « Conseil d'Etat ». Ces annulations portent sur des crédits de personnel présentant une sous-consommation ;

- il est ainsi annulé 3,75 M€ en AE et en CP sur le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » de la mission « **Culture** » sur les crédits de personnel. Une partie de cette annulation (2,3 M€) porte sur des crédits mis en réserve.

- la mission « **Direction de l'action du Gouvernement** » contribue à l'équilibre du décret d'avance grâce à des annulations de 2,5 M€ en AE et en CP sur le programme 129 « Coordination du travail gouvernemental », qui portent sur des crédits devenus sans emploi, dont 0,69 M€ sur des crédits mis en réserve ; de 0,25 M€ en AE et en CP sur le programme 308 « Protection des droits et libertés » qui portent sur des crédits mis en réserve et de 3,5 M€ en AE et en CP sur le programme 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » qui portent sur des crédits de personnel devenus sans emploi, dont 0,39 M€ actuellement mis en réserve.

- la mission « **Economie** » contribue à l'équilibre du décret d'avance grâce à des annulations de 2,5 M€ en AE et en CP sur les dépenses de personnel du programme 134 « Développement des entreprises et du tourisme » dont 1,5 M€ de crédits mis en réserve en début de gestion et devenus sans emploi et 1 M€ de crédits qui ne seront pas consommés en 2013. Il est également annulé 1 M€ en AE et en CP sur les dépenses de personnel du programme 220 « Statistiques et études économiques », crédits mis en réserve en début de gestion et devenus sans emploi. Enfin, une annulation de 1 M€ en AE et en CP est prévue sur les dépenses de personnel du programme 305 « Stratégie économique et fiscale », qui porte pour 0,6 M€ sur des crédits mis en réserve en début de gestion et devenus sans emplois et pour 0,4 M€ sur des crédits qui ne seront pas consommés en 2013.

- la mission « **Politique des territoires** » contribue à l'équilibre du décret d'avance grâce à des annulations de 0,6 M€ en AE et en CP sur le programme 112 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire ». Cette annulation concerne des crédits de titre 2 mis en réserve en début de gestion ainsi que des crédits non consommés en raison de retards dans les recrutements prévus, qui sont ainsi devenus sans objet.

- la mission « **Justice** » contribue à l'équilibre du décret d'avance grâce à des annulations de 10,2 M€ sur les dépenses de personnel du programme 166 « Justice judiciaire », ces crédits présentant une sous-consommation ;

- la mission « **Recherche et enseignement supérieur** » contribue à l'équilibre du décret d'avance grâce à des annulations de 175,1 M€ en CP sur le programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ». Cette annulation porte majoritairement sur des crédits mis en réserve destinés à l'Agence nationale de recherche et sur des crédits devenus sans emploi ;

- la mission « **Solidarité, insertion, égalité des chances** » contribue à l'équilibre du présent décret grâce à une annulation de 4 M€ en AE et en CP sur le programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative » dont 2,7 M€ portent sur les crédits mis en réserve.

Tel est l'objet, Monsieur le Premier Ministre, du présent projet de décret que nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation.

Précisions techniques relatives au décret d'avance

Le décret d'avance ouvre 1 128 M€ en crédits de paiement. Néanmoins, il s'agit d'ouvertures nettes. En effet, les ouvertures en titre 2 sont minorées à double titre dans le décret d'avance :

- tout d'abord, un recyclage « classique » des marges identifiées sur le CAS pensions, à hauteur de 63,3 M€ ;
- ensuite, une opération technique est réalisée sur le compte d'affectation spéciale (CAS) Pensions dans le cadre du schéma de fin de gestion. Les dernières prévisions en matière de dépenses de pensions auraient conduit, à droit constant, à un solde excédentaire du compte de l'ordre de 2 Md€, supérieur à sa marge de sécurité estimée à 1 Md€ par la Cour des comptes. Afin de respecter les préconisations de la Cour, il a donc été décidé d'abaisser exceptionnellement de 30 points le taux de cotisation employeur au CAS Pensions des personnels civils des ministères (hors opérateurs) pour le seul mois de décembre 2013. Cette opération conduit à revoir à la baisse les crédits du CAS à hauteur de 873 M€, dont 146,8 M€ dans le décret d'avance. Cette baisse du taux de contribution employeur est strictement neutre pour la norme de dépense (dont les charges de pensions sont exclues) et sur le solde budgétaire (de moindres recettes sont inscrites en miroir au niveau du CAS Pensions).

Tableau 1 : récapitulatif des ouvertures du décret d'avance, retraité des opérations de CAS pensions

	Ouvertures brutes	Recyclage CAS	Baisse taux CAS pensions	Ouvertures brutes
Titre 2	365,9	-63,3	-146,8	576,0
<i>dont T2 HCAS</i>	363,5	-63,3	-139,4	566,2
<i>dont T2 CAS</i>	2,4		-7,4	9,8
Hors titre 2	762,1			762,1
TOTAL	1 128,0	-63,3	-146,8	1 338,1

Tableau 2 : récapitulatif par ministères des ouvertures de titre 2

Ministère, en M€	ouvertures DA	dont ouvertures brutes T2 CAS	dont ouvertures brutes T2 HCAS	dont recyclage CAS	dont baisse taux de CAS
Affaires étrangères	22		27	-1	-3
Affaires sociales et santé					
Agriculture, agroalimentaire et forêt		3			-3
Culture et communication					
Défense	329	0	399	-58	-12
Écologie, développement durable et énergie	9		33	0	-24
Économie et finances					
Éducation nationale			89		-89
Égalité des territoires et logement					
Enseignement supérieur et recherche					
Intérieur	6	2	5		-1
Justice		4	10	0	-15
Outre-mer			3	-3	
Redressement productif			1	-1	
Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique					
Services du Premier ministre					
Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative					
Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social					
TOTAL	366	10	566	-63	-147